

Association Française de Cirque Adapté



La taxe d'apprentissage Campagne 2022



La taxe d'apprentissage est un impôt prélevé sur la masse salariale de toutes les entreprises. Elle permet à ces dernières de participer au financement des dépenses en formations technologiques et professionnelles.

Vous avez le choix du centre de formation bénéficiaire, faites-le!

0,68%

de la masse salariale brute de votre entreprise en 2020 (Hors Alsace - Moselle).

QUOTA

87%

de votre taxe versés à votre OPCO de branche

Bénéficiaires exclusifs: les CFA.

BARÈME OU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

13%

de votre taxe versés aux établissements de votre choix

Adressez votre versement à l'AFCA avant le **31/05/2022**



Brevet
professionnel

Titre
professionnel

Diplôme
Fédéral

...contribue à
maintenir et
améliorer la
formation
d'animateurs
d'éducation artistique
et culturelle.

...assure aux
élèves des écoles
de cirque un
encadrement et
un enseignement
de qualité.

**Verser votre taxe
d'apprentissage à
l'AFCA...**

...renforce le tissu
associatif et le
réseau local.

...aide au
fonctionnement
d'un centre de
formation en
milieu rural.

...permet de
créer de
l'emploi pour
les formateurs.

Comment nous la verser?

*En adressant directement les 13% de
votre taxe d'apprentissage à l'AFCA, par
chèque ou virement bancaire. L'AFCA
vous délivrera une attestation de
versement*

et

*En enregistrant notre Numéro UAI lors de
la Déclaration Sociale Nominative de
votre entreprise*

*Notre Numéro UAI: **033zzzzz***



L'Association Française de Cirque Adapté
Quartier de la Plaine
40800 Aire sur l'Adour

05.58.71.66.94

a.f.c.a@wanadoo.fr

www.afca-cirqueadapte.net

